



Communiqué

Paris, le x février 2019.

Rapport de la mission d'information sur la révision de la loi relative à la bioéthique **L'APGL contre l'avis de monsieur Touraine**

A la suite de [son colloque des 1er et 2 février 2019](#) ayant réuni pendant deux jours des familles, des experts (scientifiques, juristes, médecins, représentants du monde associatif), des journalistes ou des politiques (la ministre Marlène Schiappa, les anciens ministres Dominique Bertinotti et Patrick Bloch), l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL) tient à faire connaître la position qui se dégage sur les propositions du rapport de la mission parlementaire rédigé par Monsieur Jean-Louis Touraine à propos de la révision des lois de bioéthique.

Oui à la PMA pour toutes !

Sans surprise, comme le proposait le candidat Emmanuel Macron et comme l'a déjà confirmé le Président de la République ainsi que sa ministre Marlène Schiappa, la mission propose l'ouverture de la PMA à toutes les femmes (en couple ou seules). Bien sûr, l'APGL y est favorable !

Non à la proposition n° 12 !

Comme d'autres associations concernées, l'APGL s'oppose sans réserve à la proposition n°12 qui prévoit d'instaurer la stigmatisation des enfants nés de PMA !

En effet, l'obligation proposée par le rapporteur pour les couples, hétérosexuels et homosexuels, d'établir devant notaire une DCA (déclaration commune anticipée de filiation) puis de la présenter à l'officier d'état civil de mairie pour son inscription en marge de l'acte de naissance et qui figurerait sur les copies intégrales de l'acte de naissance de l'enfant est un projet inadmissible de ségrégation des personnes en fonction de leur mode de procréation et d'atteinte à la vie privée et à la liberté individuelle.

L'APGL alerte les parlementaires et leur enjoint d'écarter cette proposition !

L'APGL alerte sur son caractère inutile et stigmatisant. Elle signale que par une telle réforme, la France serait le seul pays où des enfants se verraient imposer l'inscription de leur mode de conception sur un acte civil des plus intimes, participant de leur vie privée !

L'APGL les alerte car ceci sortirait l'acte de naissance de sa fonction admise jusqu'à présent : établir l'état civil d'une personne et sa filiation-, pour l'amener à porter, à la connaissance des intéressés et de tiers, des informations sur le mode de conception des personnes.

Le retour de papiers administratifs pourtant des renseignements sur les ascendances, -de funeste mémoire-, est-il également bientôt à l'ordre du jour ?!

Oui, aux mêmes droits pour tou-te-s les citoyen-ne-s!

L'APGL refuse que la proposition d'ouverture de la PMA à toutes les femmes soit une nouvelle occasion de mettre à l'écart du droit commun les personnes homosexuelles, leurs familles et leurs enfants !

En effet, la proposition 12 directement inspirée du rapport Théry-Leroyer s'inscrit dans la longue succession des discriminations et des refus d'inscrire les personnes homosexuelles dans le droit commun, c'est à dire le droit ouvert à toutes et à tous, celui qui sert de référence aux institutions et à nos concitoyens.

Majorité sexuelle ; Pacs ouvert à tous mais sans le mariage -réservé aux hétérosexuels- ; mariage mais sans filiation, etc. Autant de discriminations et d'étapes franchies péniblement, à force de combats harassants par nos concitoyens homosexuels, contre les conservatismes et les obscurantismes ! Quand cessera-t-on de traiter les homosexuels comme des mineurs qu'il faut mettre sous tutelle ou sous surveillance ? Quand cessera-t-on de considérer les personnes homosexuelles comme une classe dangereuse à fichier et à surveiller, et les homoparents comme des parents à maintenir sous tutelle de l'état ?!!

L'APGL veut tout simplement :

- Ouvrir l'accès à la PMA à toutes les femmes (proposition n°2).
- Permettre aux personnes conçues à partir d'un don de gamètes d'accéder à leurs origines si elles le souhaitent (proposition n°3).
- Accompagner les évolutions relatives à la PMA par des campagnes d'information et d'incitation au don de gamètes (proposition n°7).
- Étendre aux couples de femmes et aux femmes seules la prise en charge de la PMA par la Sécurité sociale dans les mêmes conditions que pour les couples hétérosexuels (proposition n°11).
- Mais aussi : suppression de l'article 6-1 qui a créé un mariage spécifique, sans filiation, pour les personnes homosexuelles, et possibilité d'établir les filiations homoparentales comme les autres : présomption de parenté, reconnaissance en mairie, filiation par possession d'état, adoption etc ...

L'APGL appelle les parlementaires à ne pas poursuivre sur la voie inique qu'ouvre la proposition 12 de la proposition Touraine, à prendre enfin en compte des besoins réels des familles homoparentales et à cesser de traiter leurs concitoyens homosexuels comme des parias !

Marie-Claude Picardat et Dominique Boren
Co-présidents de l'APGL

A propos de l'Association des parents et futurs parent gays et lesbiens APGL

Principale association homoparentale présente depuis 1986, l'APGL propose des activités d'information, de partage d'expériences et des services de professionnels pour les familles homoparentales, leurs enfants et les futurs homoparents. Elle œuvre pour la reconnaissance légale de l'Homoparentalité, en France et à l'international et a pour objectif principal de faire cesser les discriminations dont les familles et leurs enfants sont les premières victimes.

Association (loi 1901) mixte, apolitique et a-confessionnelle, l'APGL est gouvernée par des instances élues par ses adhérent.e.s. Elle est présente dans toute la France avec ses antennes et a noué des partenariats avec des associations homoparentales présentes en Europe. Ses activités sont assurées par le bénévolat de ses adhérent.e.s.

Contact médias

Nicolas - presse@apgl.fr - 06 16 66 56 91 – www.apgl.fr